

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue au deuxième étage de l'Hôtel-de-Ville de Dégelis, le 27 mai 2015 à 19:30 heures.

**PRÉSENCES :** M. Yvon Tremblay (Biencourt), M. Elzéar Lepage (Lac-des-Aigles), M. Fernand Albert (Lejeune), M. Patrick Michaud (Packington), M. Raymond Gagné (Pohénégamook), M. Herman Fortin (Rivière-Bleue), M. Gaston Chenard (St-Athanase), M. Alain Dubé (St-Eusèbe), Mme Céline Dubé-Ouellet (St-Juste-du-Lac), M. Gilles Pelletier (St-Louis-du-Ha! Ha!), M. Jean-Guy Paquet (St-Marc-du-Lac-Long), M. Alain Malenfant (Squatec), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Gilles Garon (Témiscouata-sur-le-Lac).

Assistent également Mmes Jacinthe Potvin et Krystel Rousseau, ainsi que M. Maxime Groleau (RIDT).

### 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Gilles Garon.

Il est proposé par Mme Céline Dubé-Ouellet et appuyé par M. Elzéar Lepage d'adopter l'ordre du jour proposé et de garder le point varia ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-1081**

### 2) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE**

Les membres ayant reçu et lu le procès-verbal avant la réunion, M. Maxime Groleau effectue un survol des informations qu'il contient.

M. Gilles Garon demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires. Aucune question ou commentaire.

Il est proposé par M. Gilles Pelletier, appuyé par M. Fernand Albert, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 18 mars 2015 soit accepté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-1082**

### 3) **COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Mme Jacinthe Potvin effectue la lecture des comptes payés et à payer.

Il est proposé par M. Patrick Michaud, appuyé par M. Alain Dubé, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soit acceptées.

#### **COMPTES PAYÉS AU 27 MAI 2015 :**

Services de dépôt et de compensation	948,55 \$
Banque Manuvie de Canada	1 157 900,00 \$
Banque Manuvie de Canada	400 000,00 \$
Agat Laboratoires	1 365,86 \$
Acklands Grainger	256,39 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée	266,76 \$
Conteneurs KRT Inc	39 444,33 \$
La Capitale assurances	2 930,35 \$
Dicom Express	22,12 \$
Groupe Dynaco Inc	66,78 \$
Location Roxwill	11,00 \$
Dionne Marisol	630,00 \$
Les Pétroles R. Turmel Inc	1 931,79 \$
Pièces Témis inc	43,48 \$
Place du travailleur	63,18 \$

Raymond Chabot Grant Thorton	649,61 \$
Solinov	3 472,25 \$
Solutions Témis inc	51,46 \$
Transport Guy Levasseur	686,98 \$
Desjardins André	574,88 \$
Municipalité de Dégelis	1 582,57 \$
Dubé Clermont	60,01 \$
Sani-Lang Inc	2 920,37 \$
Rousseau Krystel	143,71 \$
Ministre des Finances	39 838,38 \$
Groleau Maxime	143,71 \$
Bell Canada(ligne 1-800)	34,97 \$
Réseau Environnement	70,00 \$
Société Mutuelle de prévention	877,29 \$
Financière Banque Nationale Inc	8 111,46 \$
DAS Provincial	17 190,74 \$
DAS Fédéral	6 961,07 \$
Hydro-Québec	5 176,27 \$
Bell Canada	2 286,13 \$
Bell Mobilité	41,62 \$
CSST	1 588,60 \$
Master Card	1 201,37 \$
Laurentide Re/Sources	2 757,41 \$
Services sanitaires Alain Deschênes	208 139,40 \$
Société V.I.A.	15 570,74 \$
<b>Total payés:</b>	<b>1 926 011,59 \$</b>

COMPTES À PAYER AU 27 MAI 2015 :

Acklands Grainger	349,52 \$
Agat Laboratoires	2 483,60 \$
Albert Fernand	30,01 \$
Banque Nationale REER	459,48 \$
Bell(ligne watt)	45,88 \$
Blanchette Géraldine	45,00 \$
Caisse Pop. De Cabano	83,98 \$
Caisse Pop. De Saint-Juste-du-Lac	125,98 \$
Caisse Populaire des Trois Lacs	756,00 \$
Caisse Populaire Desjardins du Transcontinental	190,44 \$
Chénard Gaston	77,00 \$
Clément St-Pierre	10,70 \$
Cossette Ltée	206,94 \$
Dicom Express	20,60 \$
Dubé Clermont	172,41 \$
Dubé Richard F.	45,00 \$
Éco-L'Eau	375,97 \$
Émond Denis	44,10 \$
Équipements Sigma Inc	39,30 \$
Financière Banque Nationale	813,96 \$
Garage Ghislain St-Pierre	90,56 \$
Garage Michel Morin	27,59 \$
Garon Gilles	13,00 \$
Gravier Bérubé & Fils	287,44 \$
Groupe Dynaco Inc	110,71 \$
Horizon CFVD	425,98 \$
IDC informatique	826,67 \$
Imprimerie Excel Inc	4 105,16 \$
Info-Dimanche	620,64 \$

La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée	243,78 \$
La Capitale assurances	2 906,22 \$
Lepage Elzéar	61,00 \$
Les Pétroles R. Turmel Inc	1 925,32 \$
Livr'Avenir	304,00 \$
Location Roxwill	11,00 \$
Malenfant Alain	54,00 \$
Master Card	1 176,10 \$
Matériaux Témis	618,04 \$
Michaud Patrick	15,00 \$
Municipalité de Dégelis	4 998,74 \$
Nova envirocom	80,70 \$
Pelletier Claude	41,00 \$
Pelletier Gilles	31,01 \$
Pelletier Pierrette	13,00 \$
Pièces Témis Inc	50,89 \$
Place du Travailleur	54,50 \$
Recyc-Québec	1 529,12 \$
Sani-Lang Inc	3 064,70 \$
Sawyer Michel	45,00 \$
Solinov	9 623,40 \$
Solutia Télécom	34,44 \$
TD Mutual Fund Shareholder	813,96 \$
USD	23 986,37 \$
<b>Total à payer:</b>	<b>64 564,91 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2015-1083**

4) **ADMINISTRATION**

a) **État financiers au 30 avril 2015**

M. Maxime Groleau dépose en point d'information les états comparatifs des revenus et des dépenses de l'exercice 2015, en date du 30 avril.

Il explique les petites différences entre le budget adopté à l'automne dernier et les résultats préliminaires du mois d'avril. Ces différences sont expliquées par une révision des redevances gouvernementales et une mise en œuvre plus tardive du projet de traitement des matières organiques. Les prévisions sont conformes au budget.

b) **Possibilité de dépôt direct pour les quotes-parts**

Certaines municipalités ont inscrit la RIDT comme fournisseur payable par le biais de dépôts directs électroniques. Cela simplifie grandement la perception des quotes-parts à temps. L'ensemble des municipalités sera invité à faire de même, dans la mesure du possible.

c) **Étudiants pour sensibilisation estivale**

Pour la période d'été 2015, la RIDT a procédé au recrutement de deux étudiantes comme agentes de sensibilisation en environnement. Il s'agit de Marianne Lauzon Morin et Marie-Hélène Gagnon Duchesne, toutes deux d'Auclair.

Durant les 10 semaines d'emploi, les agentes seront supervisées par Krystel Rousseau et auront comme tâches de :

- Animer des kiosques et des activités d'éducation ludiques relatives à l'environnement et sur les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles (recyclage et compostage);
- Planifier des activités de sensibilisation à l'environnement pour les différents sites, événements, festivals et terrains de jeux de l'été 2015 avec l'aide de la conseillère en gestion environnementale;
- S'informer auprès des citoyens sur leurs habitudes en gestion des matières organiques;

- Renseigner les citoyens sur les différents services qui leur sont offerts en matière d'environnement et de gestion des matières résiduelles au Témiscouata et répondre à leurs questionnements;
- Faire une tournée des municipalités pour donner de l'information aux citoyens sur le tri efficace des matières et les services disponibles.

**d) Modification de la politique sur les bris des bacs roulants**

Le 21 mai 2014, la RIDT avait adopté une politique sur les bris de bacs roulants et, après plusieurs mois d'utilisation, quelques ajustements sont nécessaires pour la rendre plus facile à appliquer dans le cas des bacs à déchets. Pas de changement pour la gestion de ceux à recyclage.

- Bac roulant à recyclage : ils sont tous du même modèle et appartiennent aux municipalités. Peu importe la raison du bris (sauf bris ou modification volontaire du bac, à la charge du fautif).
  - ✓ Si des pièces remplaçables sont brisées, la RIDT assume le coût des pièces et s'organise pour les changer.
  - ✓ Si la cuve est brisée, l'ensemble du bac roulant est changé par la RIDT, mais refacturé à la municipalité concernée.
  - ✓ Si un utilisateur modifie un bac roulant à recyclage (couvercle, cuve, peint, caché,...) afin de l'utiliser à une autre fin que celle prévue, la RIDT envoie un courrier pour demander la remise en état (aux frais de l'utilisateur) et une utilisation correcte.  
Si le problème n'est pas réglé lors de la collecte suivante, la RIDT fera les démarches nécessaires pour aller récupérer le bac à recyclage à cette adresse.
- Bac roulant à déchets : ils sont de nombreux modèles différents et appartiennent à chaque propriétaire.
  - ✓ La RIDT n'effectue des remplacements de pièces que pour les bacs roulants qu'elle a vendus et qui ont moins de 10 ans. En cas de doute, le propriétaire doit faire la preuve de la date d'achat sinon la RIDT ne peut faire de remplacement.
  - ✓ Pour les autres cas, si le propriétaire estime que le bris est lié à la collecte, il doit le signaler directement à l'entrepreneur responsable de la collecte sur le territoire afin de lui faire part du problème. Le transporteur ne peut pas non plus être tenu responsable de bris sur des bacs qui ont plus 10 ans, durée de vie habituelle d'un bac roulant.

Pour les réclamations de bris faites à la RIDT (y compris pour les bacs à recyclage), le citoyen doit obligatoirement déposer une demande à la RIDT ou à sa municipalité, comprenant :

- l'adresse
- une description du bac et/ou des pièces endommagées
- une photo du bac et du bris
- le numéro de série du bac et la date d'achat (si connue)
- la description de l'événement qui a entraîné le bris, s'il y a eu témoin

La RIDT avisera alors le propriétaire sur les possibilités de garantie ou non.

Il est proposé par M. Gilles Pelletier et appuyé par M. Elzéar Lepage d'adopter les modifications à la politique sur les bris de bacs roulants

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-1084**

**5) LIEU D'EFFNOUISSEMENT TECHNIQUE**

**a) Avis de non-conformité - avril 2015**

La RIDT a reçu un avis de non-conformité pour le LET en avril 2015. Celui-ci fait suite à l'analyse de données fournies dans les mois précédents.

Même si certains points sont en dehors du contrôle de la RIDT, notamment la forte teneur naturelle en métaux du terrain, d'autres supposent possiblement des actions à poser.

Entre autres, faire de l'ensemencement hydraulique sur les abords et dans les fossés pour éviter l'apport de matières en suspension, le déplacement de l'entrée des camions sur la cellule du LET et l'installation de nouveaux piézomètres pour remplacer ceux qui ne sont plus fonctionnels.

**b) Installation de piézomètres**

La RIDT a demandé une soumission pour l'installation de 3 nouveaux piézomètres car les anciens ne seront bientôt plus utilisables pour le suivi environnemental. Le mandat serait exécuté par le Laboratoire d'Expertise de Rivière-du-Loup au coût de 4745,00\$ plus 220,00\$ pour un rapport de description des sols forés.

Il est proposé par M. Alain Malenfant et appuyé par M. Alain Dubé d'accepter la soumission du Laboratoire d'Expertise de Rivière-du-Loup pour l'installation des piézomètres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2015-1085**

**c) Soumission fourniture de diesel**

Comme chaque année depuis quelque temps, la RIDT s'associe à la ville de Dégelis pour demander des soumissions pour la fourniture de diesel pour sa machinerie au site de Dégelis. L'année dernière, 15 500 litres ont été achetés à un prix moyen de 1,10 \$/litre.

Le plus bas soumissionnaire est Pétroles Turmel avec une marge déduite de l'OBG (Oil Buyer's Guide) de la semaine de livraison moins 0,0095 \$/litre. La ville de Dégelis est responsable de l'attribution du contrat.

**d) Planification - Étude professionnelle pour cellule phase 2**

Même si l'exploitation de la cellule phase 1 du LET suit la progression prévue, il est important de planifier la phase 2 rapidement afin d'éviter tout problème de délais dans les certificats d'autorisation, demandes de soumission ou réalisation des travaux requis.

Ainsi, la RIDT va concevoir, pour l'automne, un devis d'appel d'offre de services professionnels afin de requérir les services d'une firme pour faire les démarches suivantes :

- Révision des séquences d'opération et implantation terrain des repères de niveaux pour les opérations de la cellule phase 1 en surélévation en vue d'atteindre le niveau final;
- Planification et démarches pour le raccordement final du drain de fond de cellule phase 1;
- Études et demande de certificat d'autorisation pour la cellule phase 2 et, au besoin, ajustements au système de pré-traitement des eaux de lixiviation au besoin;
- Études et autorisation pour prévoir la fermeture de la cellule phase 1;
- Évaluation des quantités au bordereau et des coûts pour la réalisation de la fermeture de la cellule phase 1 en complémentarité des travaux de construction de la cellule phase 2;
- Identification des possibilités d'approvisionnement en matériaux granulaires pour répondre aux travaux (phase 1 et 2) et négociation des coûts d'approvisionnement;
- Planification de la gestion de déblais pour la réalisation d'une butte de couverture visuelle en périphérie des terrains de la RIDT le long de la route 295 et des habitations. Prévision de la revégétation de la butte et du drainage amont et aval de celle-ci;
- Révision de l'accès au LET (clôture, barrière avec gestion d'accès, aménagement du terrain et chemin d'accès jusqu'au premier virage du LES).

e) **Travaux LES des Frontières – MERN**

Dans une lettre datant de février 2015, la direction régionale du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles demande à la RIDT d'enlever la clôture de broche qui limite l'accès au LES des Frontières. M. Maxime Groleau entreprendra des démarches auprès des municipalités utilisatrices du LES afin de trouver un entrepreneur prêt à effectuer ce travail. L'enlèvement de cette clôture permettra aux activités sylvicoles de recommencer sur le site.

Suite à ces démarches, le Ministère prévoit fermer le chemin qui mène au LES, près de l'intersection avec le sentier de motoneige. La pancarte indiquant que le site est fermé sera également déplacée. Avec ces mesures, l'ensemble des intervenants impliqués espèrent que le problème de dépôts sauvages soit définitivement réglé.

6) **ÉCOCENTRES**

a) **Construction de la dalle de béton et recyclage des tubulures**

Comme prévu, la RIDT a demandé des prix à quatre entrepreneurs pour la réalisation de la dalle de béton dans le dôme.

Au lieu de mettre du treillis métallique, la RIDT utilisera des fibres incorporées au béton.

La RIDT prend en charge les travaux d'excavation pour la préparation du chantier et le matériel requis.

L'évaluation du coût de ces items est de 27 000 \$. La RIDT pourra aussi mandater l'entrepreneur retenu pour l'achat d'une partie de ces matériaux et il refacturera alors la RIDT.

L'entrepreneur doit assurer la planification du chantier, le suivi et la construction :

- Construction Jocrinis 6 075 \$
- Construction Lachance 10 900 \$

Il est proposé par M. Fernand Albert et appuyé par M. Gaston Chénard d'accepter la soumission de Construction Jocrinis pour la planification du chantier, le suivi et la construction des éléments prévus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2015-1086**

Les 5 employés de la Société VIA devrait commencer le traitement de la tubulure d'érablière le 8 juin prochain et l'apport sera alors gratuit pour le 5/16 et le main (sans broche) à l'écocentre de Dégelis. Toujours les mêmes frais dans les 3 autres écocentres.

7) **VARIA**

a) **Projet – Collecte et traitement des matières organiques**

La firme Solinov a effectué l'étude de pré-faisabilité pour la mise en place du système souhaité par la RIDT.

Une rencontre préliminaire a eu lieu à la direction régionale du Ministère de l'Environnement et certaines interprétations, difficiles à anticiper, des lignes directrices sur le compostage semblent limiter la réalisation du projet sans compromis.

Le document de travail est présenté aux membres et les suites de démarches ont exposées par M. Maxime Groleau.

b) **Planification des vidanges d'installations septiques**

Des modifications importantes à la planification ont lieu cette année pour la vidange des installations septiques. Les vidanges systématiques sont en place depuis 2009 et SaniLang/Campor souhaite faire des changements dans les circuits pour être plus efficaces.

L'ordre des municipalités visitées a été changé :

Municipalité	Période prévue pour la vidange	Nombre de vidanges prévues
Saint-Athanase	1 au 5 juin	53
Pohénégamook	1 au 12 juin	148
Rivière-Bleue	8 au 19 juin	108
Saint-Marc-du-Lac-Long	15 au 26 juin	79
Saint-Eusèbe	22 juin 3 juillet	106
Saint-Jean-de-la-Lande	29 juin au 10 juillet	88
Témiscouata-sur-le-Lac	6 au 31 juillet	403
Packington	27 juillet au 7 août	162
Lejeune	3 au 7 août	75
Auclair	3 au 14 août	76
Saint-Juste-du-Lac	10 au 21 août	123
Dégelis	24 août au 4 septembre	174
Lac-des-Aigles	8 au 11 septembre	102
Biencourt	21 au 25 septembre	61
Saint-Michel-de-Squatec	21 septembre au 2 octobre	99
Saint-Pierre-de-Lamy	28 septembre au 2 octobre	36
Saint-Honoré-de-Témiscouata	28 septembre au 2 octobre	68
Saint-Elzéar	5 au 16 octobre	61
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	5 au 16 octobre	133

Seconde tournée pour les 2<sup>ème</sup> visites 19 octobre au 13 novembre 2155

En cas d'urgence avérée pour certaine installation septique, le service est disponible en tout temps, s'il y a risque de débordement. Le calendrier sera aussi ré-ajusté au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

- Les dates sont fixées par semaine au lieu de jour précis, cela laisse de la flexibilité à l'entreprise pour les travaux. Il est donc normal que des dates soient fixées sur 2 municipalités en même temps car c'est pour donner un ordre d'idée seulement. Si certains propriétaires veulent être présents, ils peuvent prendre un rendez-vous comme d'habitude.
- La RIDT enverra un courrier environ 2 semaines à l'avance à chaque propriétaire concerné par la vidange cette année.  
L'entrepreneur dispose d'un nouveau système électronique de suivi des fosses. À la place d'un bordereau de travail, les chauffeurs laisseront un accroche-porte (voir copie jointe) qui expliquera les travaux réalisés.
- Si les couvercles ne sont pas dégagés pour la vidange, le deuxième passage n'aura pas lieu aussitôt, Une période spécifique est prévue à l'automne pour repasser sur ces sites, sans frais supplémentaires.

À l'automne, M. Maxime Groleau, en collaboration avec la MRC de Témiscouata, prévoit être en mesure de faire le point sur la conformité des installations septiques du territoire.

#### c) Demande de partenariat – Les 4 scènes

L'organisme Les 4 scènes, diffuseur culturel au Témiscouata, a contacté la RIDT pour un partenariat.

En contrepartie d'une contribution financière de 1500 \$ au fonctionnement de l'organisme, la RIDT souhaite que Les 4 scènes proposent un spectacle pour souligner le Jour de la Terre 2016. La RIDT verra alors sa participation pour la tenue de ce spectacle.

Par ce partenariat, la RIDT vise à mieux se faire connaître et faire connaître ses services aux citoyens, tout en soulignant un bel événement environnemental, le Jour de la Terre.

Il est proposé par M. Elzéar Lepage et appuyé par M. Gilles Pelletier de conclure une entente entre Les 4 scènes et la RIDT pour la saison de diffusion 2015-2016, entente qui pourrait être revue l'an prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**2015-1087**

**8) PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre était prévue le troisième mercredi du mois d'août, soit le mercredi 19 août 2015. Cependant, étant donné la période de vacances estivale des employés et délégués, il est suggéré de la déplacer au mercredi 26 août 2015.

**9) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Gaston Chénard de lever l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**2015-1088**

---

Gilles Garon, président

---

Maxime Groleau, secrétaire-trésorier